



Canadian Archaeological Association canadienne d'archéologie

Le Très Honorable Stephen Harper
Premier ministre du Canada
Cabinet du Premier ministre
80, rue Wellington
Ottawa, ON
K1A 0A2
pm@pm.gc.ca

Monsieur le Premier ministre,

L'Association canadienne d'archéologie a de graves préoccupations à propos des coupures massives imposées au personnel et aux infrastructures de Parcs Canada par l'application de la Loi C-38. L'Agence Parcs Canada jouit présentement d'une réputation internationale enviable en matière de gestion du patrimoine culturel. Cette réputation, résultat de plusieurs décennies d'efforts de la part de ses équipes d'archéologues hautement spécialisés, se manifeste dans les domaines de la recherche, de la conservation, de la mise en valeur et de l'expérience des visiteurs. Cela changera dramatiquement et irréversiblement.

L'Association canadienne d'archéologie, qui regroupe plus de 600 membres, a été fondée en 1968. Son mandat est de promouvoir l'archéologie et de s'opposer aux activités pouvant porter atteinte à celle-ci et aux sites patrimoniaux au Canada.

Nous comprenons la nécessité de réduire le déficit mais la réduction massive du personnel et des infrastructures de Parcs Canada va contre toute logique d'affaires. Le Ministre de l'Environnement Peter Kent a déclaré en novembre 2011 que les parcs nationaux avaient générés 3,3 MM \$ de revenus en 2008-2009 contre 587 M \$ de dépenses. Cela indique à lui seul que la réduction de 80% des archéologues et des conservateurs est un contre-sens. Il n'y aura dorénavant que 12 archéologues et 8 conservateurs en soutien à l'exploitation de 218 parcs nationaux, lieux historiques et aires de conservation marine dont plusieurs

sont inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Nous comprenons également que le programme d'éducation du public et de diffusion a été abandonné. Le déménagement de collections archéologiques et ethnologiques – témoins tangibles de notre histoire – de Calgary, Winnipeg, Cornwall, Québec et Halifax vers Ottawa rendra par ailleurs extrêmement difficile l'accès à celles-ci à des fins de recherches et de mise en valeur. Cela est particulièrement important pour les Premières nations qui considèrent que ces collections font partie de leur patrimoine culturel.

Cela aura, nous le craignons, un impact négatif et immédiat pour les visiteurs actuels, et ceux des générations à venir, qui se verront privés de l'opportunité de bénéficier d'une compréhension claire et précise des lieux qu'ils découvrent et qui, conséquemment, seront dans l'impossibilité de bien saisir l'importance écologique et culturelle des sites qui font la richesse de notre pays.

Nous nous attendons à ce que le gouvernement de notre pays protège notre patrimoine national et nous vous demandons de bien vouloir reconsidérer les objets du projet de Loi C-38 qui y portent atteinte.

Respectueusement,

William Ross
Président

cc. Peter Kent, Ministre de l'Environnement
James Moore, Ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles
Alan Latourelle, Directeur général, Parcs Canada